

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3116

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Immeuble Le Clip - Rénovation de la gestion technique du bâtiment et des contrôles d'accès - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le présent rapport a pour objet la rénovation des installations de gestion technique du bâtiment et des contrôles d'accès de l'immeuble Le Clip à Lyon 3°.

Les prestations font l'objet de deux lots techniques :

- lot n° 1 : rénovation des installations de la gestion technique centralisée,
- lot n° 2 : rénovation des contrôles d'accès.

Les installations de la gestion technique du bâtiment et des contrôles d'accès du Clip nécessitent une remise à niveau des logiciels et des systèmes automatiques de contrôle d'accès.

De plus, l'évolution des besoins des directions communautaires occupant ce bâtiment, d'une part, et la nécessité de renforcer la sécurité sur les contrôles d'accès, d'autre part, nécessitent une extension des installations.

A l'issue de l'étude réalisée par les services techniques communautaires, il ressort que la rénovation des installations pourrait être limitée au remplacement du poste de supervision et des logiciels de gestion. Hormis les lecteurs de badge, 90 % des équipements en place pour le contrôle d'accès et la totalité des équipements utiles à la gestion technique du bâtiment pourraient être conservés.

Le coût de cette hypothèse est estimée à 75 000 € HT.

Cette hypothèse est la plus économique. Cependant, compte tenu de l'architecture du système et des modes de gestion spécifiques liés, elle ne peut être mise en œuvre qu'avec l'achat d'une version évoluée des logiciels actuellement utilisés.

Les prestations pourraient faire l'objet d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément aux articles 34 et 35-III-4 du code des marchés publics avec la société Siemens, propriétaire de ces logiciels.

Après négociation avec la société Siemens, il a été obtenu :

- sur le plan technique, une proposition complète et détaillée répondant à toutes les contraintes exprimées dans le cahier des charges techniques,
- sur le plan financier et après négociation, le montant de l'offre initiale d'un total de 68 035,87 € HT a été ramené à 63 306,52 € HT. Ce montant inclus un an de garantie pièces et main d'œuvre sur les matériels installés et le diagnostic gratuit des pannes pouvant survenir sur les matériels conservés.

La commission permanente d'appel d'offres sur proposition de la personne responsable du marché a attribué ce marché à ce prestataire le 1er avril 2005 ;

Vu ledit projet de marché ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la rénovation des installations de gestion technique du bâtiment et des contrôles d'accès de l'immeuble Le Clip à Lyon 3° et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Siemens SAS-Buiding Automation et Siemens Sécurité Systems pour un montant de 75 714,60 € TTC, conformément aux articles 34 et 35-III-4 du code des marchés publics.

2° - Ces travaux sont prévus dans l'autorisation de programme individualisée - opération globalisée 0907 - budget principal de la Communauté urbaine - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 450 - fonction 020 - compte 231 320. Les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,